

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 31 MAI 2012

DELIBERATION N° 12 - 14

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 7
Nombre de votants : 7

Date de convocation : 25.05.2012

L'an deux mille douze, le jeudi 31 mai à 18 heures, le Conseil Municipal de BUOUX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Alain CAYLA, Maire.

Présents : M. Cayla, Morard, Planchon, Roux, Boyer, Chabaud Claude et Leporati

Absents : M. Jean-Michel Chazine, Henri Ducloux, Marc Chabaud et Christian Barthélémy
A été élu secrétaire : M. Hervé Planchon

OBJET :

TRAVAUX DU FORT : 2^{ème} REMPART

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la suite des délibérations des 26 mai et 17 juillet 2011, relatives à la campagne de travaux du Fort pour 2012 et 2013, les travaux de « Consolidation Deuxième Rempart - Reprise du 2^{ème} rempart à l'ouest de la Tour Porche » ont commencé le 14 mai 2012.

Leur réalisation a été attribuée le 9 mai 2012 à l'entreprise Silvasud Environnement, sise à Cabrières d'Avignon, après analyse de son devis et avis favorable en date du 23 avril 2012 de Monsieur l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), Maître d'Oeuvre (suivant Contrat de Maîtrise d'Oeuvre du 31 mars 2012).

Ledit Marché (N° 840232012001), d'un montant de 14 330,43 € HT, est régi par l'article 28 du Codes des Marchés Publics, relatif aux marchés passés suivant une procédure adaptée (MAPA).

Le Maire informe le Conseil qu'a eu lieu, le 24 mai 2012, la première réunion de chantier en présence de Monsieur l'Architecte du Patrimoine, représentant l'ACMH. Or le Maître d'œuvre a demandé l'arrêt immédiat des travaux précités, après sécurisation du chantier et étaieement du corps de garde, demande qu'il a confirmée à Silvasud Environnement par ordre de service en date du 28 mai.

En effet, la dévégétalisation du 2^{ème} rempart et la mise en place de l'échafaudage pour les travaux précités, ont mis en évidence « un gonflement du parement extérieur avec décollement du rempart, d'où un affaissement de l'angle du corps de garde »; avec les risques qui en découlent pour les personnes et les édifices.

Le Maître d'œuvre a immédiatement demandé à Silvasud Environnement d'établir un devis des travaux devant être réalisés en urgence, avant qu'il soit possible de reprendre ceux qui étaient en cours.

La Mairie, quand à elle, a interrogé Monsieur le Trésorier afin de savoir comment procéder d'un point de vue administratif. Par courriel en date du 29 mai, il a précisé que la seule exception aux règles régissant le montant des Avenants concerne précisément « les sujétions techniques imprévues rencontrées au cours de l'exécution du contrat, c'est-à-dire des obstacles non imputables aux parties

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUOUX
DU JEUDI 31 MAI 2012

et constitutifs de difficultés imprévues et exceptionnelles. Un Avenant peut alors être conclu pour y faire face, sans limite de montant ».

Par courriel en date du 29 mai le Maître d'œuvre a transmis en Mairie, après vérification par ses soins, le devis complémentaire de Silvasud Environnement relatif aux travaux devant être réalisés en urgence. Ledit devis, en date du 28 mai, « Travaux d'Urgence - Consolidation Deuxième Rempart - Reprise du 2^{ème} rempart à l'ouest de la Tour Porche – Travaux d'urgence sur Le Corps de Garde », s'élève à 64 520,25 € HT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que 108 700 € ont été inscrits au BP 2012 pour les travaux de restauration du Fort, dont 47 080 € de frais d'étude. Quand bien même certaines de ces études pourront être commencées fin 2012, mais terminées et réglées en 2013, les crédits disponibles au titre de l'Opération de restauration du Fort, pour 2012, ne permettent pas de réaliser l'intégralité des travaux d'urgence.

Aussi, au regard de cette situation, Monsieur le Maire propose :

- qu'il soit établi un Avenant de 64 520,25 € HT au Marché initial N° 840232012001 (Avenant correspondant aux « Travaux d'Urgence - Consolidation Deuxième Rempart - Reprise du 2^{ème} rempart à l'ouest de la Tour Porche – Travaux d'urgence sur Le Corps de Garde »)
- que ne soient réalisés en 2012, de cet Avenant, que les travaux de *rétablissement des structures* dans la limite d'un montant de 40 000 € HT. Ils correspondent aux travaux devant être réalisés au plus vite
- que soient réalisée en 2013, dès après le vote du BP et la fin des intempéries de l'hiver, la *mise hors d'eau des structures rétablies en 2012*. Il s'agit des travaux de l'Avenant n'ayant pas pu être réalisés en 2012, ils le solderont
- que soit terminé en 2013, après l'achèvement des travaux relatifs à l'Avenant, le Marché initial N° 840232012001. Ledit Marché ayant été stoppé par ordre de service du Maître d'œuvre en date du 28 mai 2012
- que des barrières, et autres dispositifs de sécurité, soient maintenus pendant toute la durée d'interruption du chantier (été 2012 / avril 2013)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- approuve la proposition de Monsieur le Maire
- donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents requis

**Ainsi fait les jour, mois et an susdits.
Ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,
Le Maire, Jean – Alain CAYLA,**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Publication du :